

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 5 Mars 2019**

Date de convocation : le 25 février 2019

**Présents** : M. BLANC, Mme BICHARD, M. BOUDONNAT, Mme CORMIER, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, Mr PEYRON, M. PRIEUR, M. TABARLY.

**Pouvoirs** : Mme CHEVALIER à Mme MOLINS

**Absent(e)s** : M. BEGIN, M. THEVENET, MME GAUFFENY, Mr DUBOIS, Mr KEMPF

**Secrétaire de séance** : Mme Audrey BICHARD

Ouverture de séance à 18 h 30 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

**Compte-rendu de la réunion du 5 Février 2019 :**

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

**Présentation du projet de chaufferie collective**

Le Maire expose l'état général des chaudières fuel tant de l'école que de la Mairie. Il est nécessaire de mener d'urgence une réflexion sur le remplacement de ces matériels.

Le SDE 03 sollicité propose un projet de regroupement sur une seule chaufferie placée au sous-sol de l'école, qui pourrait chauffer l'école - la cantine – la bibliothèque – la mairie et le bâtiment Besson, par la mise en place d'un réseau de chaleur sous voirie entre tous les bâtiments, sachant qu'une desserte existe déjà entre l'école, la cantine et la bibliothèque.

Dans l'hypothèse d'une chaufferie biomasse aux granules, compte-tenu des subventions possibles, le coût d'investissement pourrait être réduit à environ 50 000 € à financer sur 10 ans ou 15 ans.

En intégrant les charges d'entretien et les frais bancaires, le montant annuel serait d'environ 6 200 € (sur 10 ans) ou 4 600 € (sur 15 ans).

Il est à noter que la consommation de granules, environ 42 T/an, aurait un coût de l'ordre de 10 700 €, à comparer à la dépense fuel constatée en moyenne sur les 3 dernières années de près de 18 000 €.

Afin de réduire le coût d'investissement, le maire propose d'affecter une partie du FICT provenant de Vichy Communauté en prenant en charge la dépense d'installation du réseau entre la mairie et la maison Besson estimée à 15 000 € HT.

Le représentant du SDE 03 rappelle que, dans l'hypothèse d'un « transfert de compétence » de ce dossier au SDE 03, les travaux pourraient s'envisager pour l'automne 2020, avec un premier remboursement à inscrire au budget 2021.

Après un moment d'échanges, les membres du Conseil Municipal souhaitent recevoir une proposition précise intégrant les remarques formulées pour une décision lors du prochain Conseil Municipal.

**Budget 2018 : compte de résultats – compte de gestion**

Le Maire indique que la trésorerie n'ayant pas fourni à ce jour les comptes de gestion, l'examen est reporté au prochain Conseil Municipal.

## **Vote des taux d'imposition**

Après deux années d'augmentation, sur proposition du Maire, il est convenu de maintenir les taux d'imposition 2018, soit :

Taxe d'habitation : 11.49 %

Taxe foncier bâti : 17.88 %

Taxe sur foncier non bâti : 36.50 %

## **Tarifs des services communaux**

Il est convenu de maintenir les tarifs 2018, hormis la cantine et la garderie, suivant le tableau joint.

## **Subventions aux associations**

Il est convenu de maintenir le même montant versé aux différentes associations en 2018.

## **Aides aux commerces et artisans**

Le Maire rappelle les décisions de Vichy Communauté et du Conseil Départemental, d'apporter aux commerces ou artisans situés en centre bourg une aide à leurs investissements. Pour cela, il y a lieu de définir un périmètre centre bourg à l'intérieur duquel ces aides pourront être attribuées.

Après examen de la carte représentant le centre ancien, il est convenu de retenir une emprise large intégrant l'ensemble des commerces existants.

## **Activités périscolaires**

Compte-tenu de l'intérêt que présente pour les parents d'élèves de la commune la possibilité de bénéficier les mercredis du Centre de Loisirs de St Rémy en Rollat, il est convenu de participer pour un montant de 802.50 € au budget de l'association.

## **Questions diverses :**

- Remplacement de la cuisinière de la salle des fêtes. Yves Peyron est chargé de trouver un matériel d'occasion en tout électrique, ne disposant pas du gaz dans ce lieu.
- Réunion de l'Association Paroissiale : Yves Peyron fait part du besoin de recherche d'économie pour l'éclairage de l'Eglise. Voir à remplacer les halogènes pour des lampes plus économiques. Une demande de devis va être faite auprès du SDE 03.

**Clôture de la séance : 20h30**

**Prochaine réunion : 9 Avril 2019 à 18 h30**